



## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit une élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;
2. Lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi;
3. Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement.
4. Ce projet de règlement sera présenté pour adoption comme règlement au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 8 février 2022 à 20 h dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les heures de bureau.

Donné à Delson, ce 21 janvier 2022.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier